



Solidarité avec les peuples de Bosnie, de Serbie et de Croatie : le CADTM exige un moratoire sur la dette de ce pays et l'arrêt des mesures d'austérité

Par [CADTM](#)

Mondialisation.ca, 01 juin 2014

cadtm.org

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

Les inondations dans les Balkans ont provoqué, depuis le 17 mai, 17 morts en Serbie, 27 en Bosnie et 2 en Croatie. A ce bilan désastreux on doit encore ajouter des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes privées d'électricité ainsi que des dégâts matériels gigantesques. Les autorités politiques affirment n'avoir jamais vu de telles inondations dans cette région d'Europe depuis plus d'un siècle. Ces inondations ont dévasté 40% du territoire de la Bosnie. Les dommages sont estimés autour de 1,3 milliards d'euros, ce qui constitue 10% du PIB du pays.

Profitant de cette situation, le FMI s'est dit prêt à accorder une « aide » à la Bosnie mais sous certaines conditions : le gouvernement bosniaque doit mettre en place des réformes économiques. Ces dernières n'ont pas encore été rendues publiques. En Serbie, le premier ministre Vucic [\[1\]](#) a déclaré vouloir économiser 400 millions d'euros via des coupes dans les salaires dans la fonction publique, un allongement de l'âge légal de départ à la retraite pour les femmes, et des nouvelles mesures avantageuses pour les « investisseurs » privés.

Le CADTM dénonce l'intervention du FMI dans la région à cause de ses politiques dévastatrices. Il est inacceptable que le FMI profite de cette catastrophe naturelle pour imposer en contrepartie d'un prêt de nouvelles mesures d'austérité contre la population déjà affaiblie par les inondations.

Rappelons que le FMI est déjà intervenu à plusieurs reprises en Bosnie, suite à la récession économique qui a frappé le pays à partir de 2009. La dernière tranche de prêt (404 millions d'euros [\[2\]](#) libérée en septembre 2012 avait été conditionnée à la mise en œuvre de réformes structurelles : austérité et privatisations, notamment dans les secteurs de l'assurance maladie et des retraite [\[3\]](#). Ces attaques s'ajoutaient aux privatisations, notamment dans la région industrielle de Tuzla, d'où est partie la révolte populaire que connaît le pays depuis plusieurs mois.

De la même manière, en Serbie entre 2002 et 2010, 2400 entreprises publiques ont été privatisées avec des résultats tout à fait négatifs. Ces privatisations imposées par le FMI ont entraîné des faits de corruption, des violations des droits des travailleurs-euses et l'enrichissement d'une minorité de la population.

Soulignons enfin le niveau élevé de chômage qui atteint officiellement en Bosnie 40% (60% pour les jeunes) et 25% en Serbie.

Vu l'urgence sociale, le CADTM invite toutes les forces sociales et politiques qui partagent son indignation à exiger ensemble la suspension immédiate du remboursement de la dette de la Bosnie, de la Serbie et de la Croatie avec un gel des intérêts pour donner la priorité aux besoins de la population et dégager les ressources indispensables pour la reconstruction de ces pays. Pendant la durée de ce moratoire, il est nécessaire de réaliser un audit de cette dette pour enquêter sur les origines de l'endettement ainsi que sur les impacts des prêts des créanciers comme le FMI sur la population. Toute les dettes illégitimes doivent être annulées sans conditions.

Notes

[1] <http://www.businessweek.com/news/20...>

[2] <https://www.imf.org/external/pubs/f...>

[3] <http://cadtm.org/spip.php?page=impr...>

La source originale de cet article est cadtm.org
Copyright © CADTM, cadtm.org, 2014

Articles Par : CADTM

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca